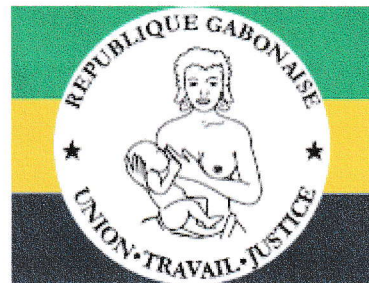


## JOURNAL OFFICIEL



Flash Infos

## Effectuez votre recherche

Recherche par mot-clé



RECHERCHE AVANCÉE ▾ (/advanced-search.twg)

VALIDER

**JOURNAL OFFICIEL N°10 ET 11 DU 1 MAI 1977****Décret N° 337/PR/MINECOFIN/PART du 22/04/1977 portant création d'une Direction Régionale des Douanes**

Le Président de la République, Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution;

Vu les décrets n°s 889/PR et 890/PR du 20 octobre 1976 fixant la composition du Gouvernement, ensemble les textes modificatifs;

Vu l'acte n°8/65-UDEAC-37 du 14 décembre 1965 instituant, un Code des douanes de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale, et notamment son article 45;

Vu le décret n°39/PR/MINECOFIN/DGDDI du 17 janvier 1975, portant attributions et organisation de la Direction générale des Douanes et Droits indirects;

Vu l'urgence,

DÉCRÈTE :

**Article premier.** - Il est créé à Franceville dans la province du Haut-Ogooué une Direction régionale des Douanes.

**Article 2.** - La compétence territoriale de la Direction régionale des Douanes de Franceville s'étend sur l'ensemble des bureaux et postes de Douanes des provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo.

**Article 3.** - Le Ministre d'État, Ministre de l'Économie, des Finances et des Participations et le Directeur général des Douanes et Droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié au journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

A Libreville, le 22 avril 1977

El Hadj OMAR BONGO

*Par le Président de la République, Chef du Gouvernement,*

*Le Premier Ministre*

Léon MEBIAME

*Le Ministre d'État, Ministre de l'Économie, des Finances et des Participations*

Jérôme OKINDA

## Abonnez-vous au Journal Officiel de la République Gabonaise

Inscrivez-vous et recevez votre exemplaire du journal Officiel de la république Gabonaise.

**ABONNEZ  
VOUS (/Form-  
Abonnement.Twg)**

[Accueil](#) | [Mentions légales](#) | [Plan du site](#) | [Nous contacter](#)

Design & developpement ANINF (<http://www.aninf.ga>) © 2016 [www.journal-officiel.ga](http://www.journal-officiel.ga)

---

## JOURNAL OFFICIEL



Flash Infos

## Effectuez votre recherche

Recherche par mot-clé



RECHERCHE AVANCÉE ▾ (/advanced-search.twg)

VALIDER

**JOURNAL OFFICIEL N°10 ET 11 DU 1 MAI 1977****Décret N° 338/PR/MINECOFIN/PART du 22/04/1977 portant création d'une Direction régionale des douanes**

Le Président de la République, Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution;

Vu les décrets n°s 889/PR et 890/PR du 20 octobre 1976 fixant la composition du Gouvernement, ensemble les textes modificatifs;

Vu l'acte n°8/65-UDEAC-3 7 du 14 décembre 1965 instituant un code des douanes de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale, et notamment son article 45;

Vu le décret n°39/PR/MINECOFIN/DGDDI du 17 janvier 1975 portant attributions et organisation de la Direction générale des Douanes et Droits indirects;

Vu l'urgence;

DÉCRÈTE :

**Article premier.** - Il est créé à Oyem dans la Province du Woleu-Ntem, une Direction régionale des Douanes.

**Article 2.** - La compétence territoriale de la Direction régionale des Douanes d'Oyem s'étend sur l'ensemble des bureaux et postes de Douanes de la province du Woleu-Ntem.

**Article 3.** - Le Ministre d'État, Ministre de l'Économie, des Finances et des Participations et le Directeur général des Douanes et Droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié au journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

A Libreville, le 22 avril 1977

El Hadj OMAR BONGO

*Par le Président de la République, Chef du Gouvernement,*

*Le Premier Ministre*

Léon MEBIAME

*Le Ministre d'État, Ministre de l'Économie, des Finances et des Participations*

Jérôme OKINDA

## Abonnez-vous au Journal Officiel de la République Gabonaise

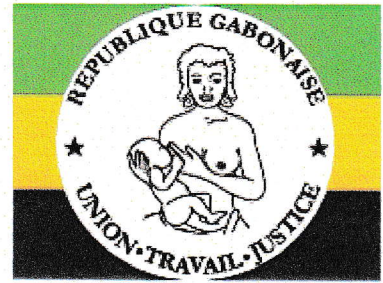
Inscrivez-vous et recevez votre exemplaire du journal Officiel de la république Gabonaise.

**ABONNEZ  
VOUS (/Form-  
Abonnement.Twg)**

[Accueil](#) | [Mentions légales](#) | [Plan du site](#) | [Nous contacter](#)

Design & développement ANINF (<http://www.aninf.ga>) © 2016 [www.journal-officiel.ga](http://www.journal-officiel.ga)

## JOURNAL OFFICIEL



Flash Infos

## Effectuez votre recherche

Recherche par mot-clé



RECHERCHE AVANCÉE ▾ (/advanced-search.twg)

VALIDER

**JOURNAL OFFICIEL N°10 ET 11 DU 1 MAI 1977****Décret N° 339/PR/MINECOFIN/PART du 22/04/1977 portant création d'une Direction régionale des Douanes**

Le Président de la République, Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution;

Vu les décrets n°s 889/PR et 890/PR du 20 octobre 1976 fixant la composition du Gouvernement, ensemble les textes modificatifs;

Vu l'acte n°8/65-UDEAC-37 du 14 décembre 1965 instituant un Code des Douanes de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale, et notamment son article 45;

Vu le décret n°39/PR/MINECOFIN/DG.DDI du 17 janvier 1975 portant attributions et organisation de la Direction générale des Douanes et Droits indirects;

Vu l'urgence,

DÉCRÈTE :

**Article premier.** - Il est créé à Libreville, dans la province de l'Estuaire, une Direction régionale des Douanes.

**Article 2.** - La compétence territoriale de la Direction régionale de Libreville s'étend sur l'ensemble des bureaux et postes de Douanes des provinces de l'Estuaire, du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Ivindo.

**Article 3.** - Le Ministre d'État, Ministre de l'Économie, des Finances et des Participations et le Directeur général des Douanes et Droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, publié au journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

A Libreville, le 22 avril 1977

El Hadj OMAR BONGO

*Par le Président de la République, Chef du Gouvernement, Le Premier Ministre*

Léon MEBIAME

*Le Ministre d'État, Ministre de l'Économie, des Finances et des Participations*

Jérôme OKINDA

## Abonnez-vous au Journal Officiel de la République Gabonaise

Inscrivez-vous et recevez votre exemplaire du journal Officiel de la république Gabonaise.

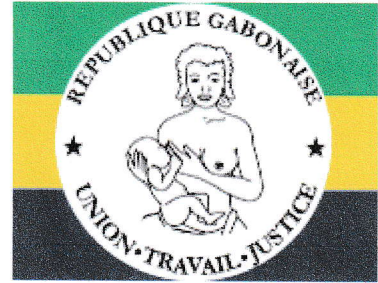
**ABONNEZ  
VOUS (/Form-  
Abonnement.Twg)**

[Accueil](#) | [Mentions légales](#) | [Plan du site](#) | [Nous contacter](#)

Design & developpement ANINF (<http://www.aninf.ga>) © 2016 [www.journal-officiel.ga](http://www.journal-officiel.ga)

---

## JOURNAL OFFICIEL



Flash Infos

## Effectuez votre recherche

Recherche par mot-clé



RECHERCHE AVANCÉE ▾ (/advanced-search.twg)

VALIDER

**JOURNAL OFFICIEL N°10 ET 11 DU 1 MAI 1977****Décret N° 340/PR/MINECOFIN/PART du 22/04/1977 portant création d'une Direction régionale des Douanes**

Le Président de la République, Chef du Gouvernement ;

Vu la Constitution;

Vu les décrets n°s 889/PR et 890/PR du 20 octobre 1976 fixant la composition du Gouvernement, ensemble les textes modificatifs;

Vu l'acte n°8/65-UDEAC-37 du 14 décembre 1965 instituant un Code des Douanes de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale, et notamment son article 45;

Vu le décret n°39/PR/MINECOFIN/DG.DDI du 17 janvier 1975 portant attributions et organisation de la Direction générale des Douanes et Droits indirects;

Vu l'urgence;

DECRETE :

**Article premier.** - Il est créé à Port-Gentil, dans la province de l'Ogooué-Maritime, une Direction régionale des Douanes.

**Article 2.** - La compétence territoriale de la Direction régionale des Douanes de Port-Gentil s'étend sur l'ensemble des bureaux et postes de Douanes des provinces de l'Ogooué-Maritime, de la Ngounié et de la Nyanga.

**Article 3.** - Le Ministre d'État, Ministre de l'Economie, des Finances et des Participations et le Directeur général des Douanes et Droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié au journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

A Libreville, le 22 avril 1977

El Hadj OMAR BONGO

*Par le Président de la République, Chef du Gouvernement, Le Premier Ministre*

Léon MEBIAME

*Le Ministre d'État, Ministre de l'Économie, des Finances et des Participations*

Jérôme OKINDA

## Abonnez-vous au Journal Officiel de la République Gabonaise

Inscrivez-vous et recevez votre exemplaire du journal Officiel de la république Gabonaise.

**ABONNEZ  
VOUS (/Form-  
Abonnement.Twg)**

[Accueil](#) | [Mentions légales](#) | [Plan du site](#) | [Nous contacter](#)

Design & développement ANINF (<http://www.aninf.ga>) © 2016 [www.journal-officiel.ga](http://www.journal-officiel.ga)